

4516851

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/12/2019  
Retour Préfecture : 18/12/2019NOM DE L'OPERATION : **Ambition régionale pour l'aménagement du Canal  
Élaboration d'une Directive régionale d'aménagement****PRESENTATION DU PROJET :**

La mise à grand gabarit de la liaison fluviale Seine-Escaut, en particulier par la réalisation du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) son maillon central, constitue un défi de développement et d'aménagement pour les Hauts-de-France.

Afin d'assurer au travers du chantier la valorisation de l'emploi local, et de réussir l'ancrage territorial du canal, l'État a mis en place depuis 2015 une Démarche Grand chantier.

En complément de cette démarche, il apparaît pour la Région Hauts-de-France essentiel de déterminer les lignes directrices d'un projet territorial de développement et d'aménagement à horizon post chantier, afin :

- d'établir une vision stratégique partagée et cohérente de développement le long du Canal Seine-Nord Europe (cibles : EPCI, aménageurs, établissements industriels, transporteurs...) ; il s'agit d'assurer la cohérence des aménagements bord à canal et leurs continuités ;
- de mettre en évidence des chaînes de valeur (articulations industrie / logistique pour développer la desserte des marchés, articulation tourisme/cadre de vie pour en faire un canal vivant...)
- de favoriser l'inter-territorialité et les synergies entre territoires ;
- d'alimenter les Contrats Territoriaux de Développement (CTD) et faciliter la priorisation des actions/projets locaux ;
- de sécuriser l'usage du foncier bord à canal.

À ce titre, elle propose la réalisation d'une Directive régionale d'aménagement (DRA) Canal Seine-Nord Europe, organisée selon deux volets :

**1- un volet état de référence/diagnostic territorial du CSNE**

Ce volet s'attachera en premier lieu à dresser l'état initial du territoire du CSNE, selon des thématiques identifiées pour partie via le volet 1 des Contrats territoriaux de Développement (une trentaine de thématiques sont d'ores et déjà identifiées dont la plaisance ou encore les mobilités douces), et enrichies des données nécessaires à la présentation d'un diagnostic territorial. Ces thématiques seront organisées selon trois clés d'entrées, correspondant aux différents registres du projet à construire (volet 2) :

- développement économique et industriel,
- hub logistique,
- aménités du bord à canal.

Ce volet sera restitué sous la forme d'un atlas thématique et cartographique, amendé des analyses correspondantes. Il permettra de visualiser le déploiement actuel des activités, aménagements et équipements dans les territoires traversés par le canal, et plus spécifiquement en proximité de la future voie d'eau.

permettra de caractériser les différents types d'espaces composant l'environnement du futur CSNE. Des secteurs à enjeux seront identifiés ; des orientations d'aménagement seront formulées. Ce volet permettra notamment de répondre aux demandes de financements de projets connexes qui émergent dans le cadre des Contrats territoriaux de Développement.

**2- un volet projet**

Dans un esprit de plan directeur, un *masterplan* mettra en évidence différentes séquences d'aménagement du bord à canal (séquences à dominante industrielle, séquences à dominante nature et loisirs, séquences à dominante agricole...) tenant compte de la rencontre du canal avec les paysages traversés.

Concernant le développement économique et industriel, il s'agira de distinguer les sites à enjeux (yc les plateformes portuaires) en s'appuyant sur les filières ayant un potentiel de développement par l'usage de la voie d'eau, leur localisation préférentielle le long ou en proximité du canal, les types de services à développer pour les entreprises...

Concernant la logistique, il s'agira d'examiner les complémentarités entre les futures plateformes et identifier les connexions modales prioritaires à créer ou à améliorer pour le bon fonctionnement du canal (fluviales, ferroviaires, routières). Le lien avec les ports régionaux ou fluviaux, à l'instar de la plateforme Delta 3, hors tracé CSNE devra être fait.

Concernant le tourisme et les loisirs, et plus globalement les aménités offertes par la voie d'eau, il s'agira d'organiser la complémentarité des aménagements et équipements.

#### **Périmètres d'étude**

La Directive régionale d'aménagement se concentrera sur le tracé du Canal Seine-Nord Europe et sur ses effets de bord, afin de répondre à l'urgence de priorisation des projets issus du volet 1 des CTD. En fonction des thématiques étudiées, des niveaux de réflexions élargis seront nécessaires pour bien appréhender le diagnostic territorial.

#### **Organisation de projet**

La réalisation de la DRA mobilisera les directions de la Région concernées par les différentes thématiques, sous la conduite opérationnelle de la Mission CSNE et de l'Agence Hauts-de-France 2040.

Un cercle de projet externe associera l'ingénierie des EPCI concernés par le tracé et déjà mobilisée sur les CTD, la Société du Canal Seine-Nord Europe, VNF, les Départements et l'Etat (SGAR, DREAL et DDT).

#### **Calendrier**

La livraison du volet 1 est prévue pour le premier semestre 2020, celle du volet 2 pour l'automne 2020. Une approbation de la DRA par délibération de l'assemblée régionale sera proposée en plénière de fin d'année 2020.